



## CAHIER DES CHARGES

# SPG AGROECOLOGIE MAROC PRODUCTION VEGETALE

Réseau des Initiatives Agroécologiques au Maroc

<http://reseauiriam.org>

## Table des matières

1. AMENAGEMENTS ET CHOIX DES CULTURES .....	3
2. GESTION DES SOLS ET FERTILISATION .....	3
3. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES MALADIES, RAVAGEURS ET ADVENTICES.....	4
4. PLANTS ET SEMENCES UTILISES.....	4
5. EQUIPEMENTS DE LA FERME.....	4
6. GESTION DE L'EAU SUR LA FERME .....	4
7. GESTION DES DECHETS SUR LA FERME .....	5
8. DEMARCHE SOCIALE ET FORMATION CONTINUE .....	5

## OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Initié par le RIAM, ce cahier des charges est le produit de débats impliquant les agriculteurs producteurs, les transformateurs et les consommateurs ayant une vision commune sur l'agriculture durable et sur l'agroécologie en particulier.

Le cahier des charges est évolutif et donc fait l'objet de révisions périodiques.

Celui-ci est fondé sur une démarche participative et progressive. Le processus d'obtention du label SPG Agroécologie Maroc est explicité dans le règlement intérieur et dans l'organisation de processus de demande de labellisation.

Le respect de ce cahier des charges est contrôlé par des enquêtes de visites d'enquêteurs du SPG (Système de garantie participative) Agroécologie Maroc, une initiative du RIAM.

Cette dernière version a été approuvée par l'assemblée générale du 2 novembre 2019.

## 1. AMENAGEMENTS ET CHOIX DES CULTURES

Interdits	Obligations	Recommandés
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Monoculture</li> <li>▪ Plantes prohibées par la loi</li> <li>▪ Mixité intra-production végétale conventionnelle et non conventionnelle (maraichage, arboriculture, céréales)</li> <li>▪ Déforestation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Isoler les parcelles agroécologiques voisines des parcelles conventionnelles à risque de contamination par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haie de hauteur 3 m (sauf dérogation) d'arbres non fruitiers</li> <li>- Zone tampon ou distance de 5m</li> </ul> </li> <li>▪ Protéger la biodiversité naturelle sur toute la ferme</li> <li>▪ Encourager la biodiversité cultivée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Refus de la mixité entre productions conventionnelles et agroécologiques sur une même ferme (risque de contamination dû au stockage des intrants et outils agricoles). Les entités doivent être distinctes avec des lieux de stockage différents des intrants et des outils. (Évolution croissante)</li> <li>▪ Conversion Totale en Agroécologie de toute la ferme dans un délai de 5 ans.</li> <li>▪ Reboiser l'exploitation de manière progressive pour atteindre un pourcentage à définir sur la ferme</li> <li>▪ Encourager l'Agroforesterie</li> </ul>

## 2. GESTION DES SOLS AMENDEMENTS ET FERTILISATION

Interdits	Obligations	Recommandés
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fumier en provenance de l'élevage intensif</li> <li>▪ Intrants chimiques de synthèse</li> <li>▪ Labour au-delà de 20 cm</li> <li>▪ Labour dans le sens de la pente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Documenter dans un cahier de suivi tous les intrants et fertilisants utilisés dans la ferme (en annexe liste)</li> <li>▪ Assurer une couverture progressive du sol</li> <li>▪ Favoriser l'approvisionnement de proximité</li> <li>▪ Pratiquer la rotation des cultures pluriannuelles en incluant engrais verts, légumineuses, plantes à enracinement profond.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration constante de la vie du sol (objectif 3%)</li> <li>▪ Adopter une couverture totale du sol de la ferme. (5ans) sauf cas exceptionnel</li> <li>▪ Préférer les matériaux de couverture naturelle (Paille plantes vivantes, BRF)</li> <li>▪ Privilégier les bâches tissées de longue durée au lieu du plastique usuel</li> <li>▪ Pratiquer le semi-direct pour les céréales.</li> </ul>

### 3. PREVENTION ET TRAVAIL CONTRE LES MALADIES, RAVAGEURS ET ADVENTICES

Interdits	Obligations	Recommandés
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Usage des Produits chimiques de synthèse</li> <li>▪ Certains produits naturels au-delà de certaines doses (voir liste des intrants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tenir un cahier de suivi tous les intrants naturels et organiques utilisés dans la ferme</li> <li>▪ Respecter les doses et les fréquences dans les traitements naturels (voir liste des intrants).</li> <li>▪ Associations et rotations des cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'approvisionnement local de proximité</li> <li>▪ Mettre en place des stratégies pour limiter à terme l'utilisation des intrants notamment l'énergie, le travail humain, etc...</li> <li>▪ S'intéresser aux préparations biodynamiques.</li> <li>▪ Privilégier l'utilisation des semences locales et paysannes qui sont plus résilientes</li> </ul>

### 4. PLANTS ET SEMENCES UTILISES

Interdits	Obligations	Recommandés
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plants et semences OGM</li> <li>▪ Plants et semences traitées chimiquement (fongicides, etc...)</li> <li>▪ Les semences hybrides F1 et F1 bio</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tenir un cahier de suivi de la provenance des plants et semences utilisées</li> <li>▪ Plants et semences SPG, paysannes, certifiées bio ou standards non traitées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encourager la collecte et les échanges des semences paysannes et semences provenant de fermes labellisées SPG.</li> <li>▪ Sauvegarder ses propres semences et les adapter au climat de la région.</li> </ul>

### 5. EQUIPEMENTS DE LA FERME

Interdits	Obligations	Recommandés
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plastiques non tissés excepté pour la fraise (progression 2 ans)</li> <li>▪ Les serres chauffées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les serres ne doivent pas dépasser 20% (ou réduire) de la surface par activité agricole (exemple : maraîchage ; exception : pépinière)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mentionner culture sous serres non chauffées sur les étiquettes de vente</li> <li>▪ Favoriser la traction animale et éviter la mécanisation lourde</li> </ul>

### 6. GESTION DE L'EAU SUR LA FERME

Interdits	Obligations	Recommandés
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Irrigation avec eaux usées non traitées de manière écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre connaissance de la situation des ressources en eau de la région et de la ferme</li> <li>▪ Adopter des pratiques économes en eau (concerne les fermes déjà labellisées)</li> <li>▪ Irrigation localisée (excepté par épandage des crues)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Couverture totale des parcelles cultivées (5ans)</li> <li>▪ Mettre en place une politique hydrique à long terme</li> <li>▪ Arroser selon les besoins identifiés et selon le biotope</li> <li>▪ Adopter un stockage de l'eau en cohérence avec la surface et les besoins des cultures</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adopter des systèmes de récupération des eaux de pluie (3 ans)</li> <li>▪ Privilégier les systèmes de pompage utilisant les énergies renouvelables tout en maîtrisant l'utilisation de l'eau.</li> <li>▪ Si terrain en pente et pénurie récurrente d'eau, stockage de l'eau (cohérent avec la surface et les besoins des cultures) placé en amont des cultures pour une irrigation gravitaire (évolution croissante)</li> <li>▪ Gérer les eaux usées domestiques par la phytoépuration. (5 ans)</li> <li>▪ Adopter pour la gestion des eaux usées des systèmes écologiques</li> <li>▪ Choisir des cultures adaptées au climat de la région.</li> </ul>
--	--	---

## 7. GESTION DES DECHETS SUR LA FERME

Interdits	Obligations	Recommandés
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Brûler les déchets ménagers et agricoles notamment les plastiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rassembler les déchets non dégradables et les ramener dans des bennes à ordure (plastiques, verres, métal, piles, huiles engins et voitures etc...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tri des déchets et réutilisation des déchets organiques propres dans la ferme</li> <li>▪ Utilisation des sacs plastiques biodégradables pour la collecte et le transport des déchets</li> <li>▪ Recyclage et réduction des déchets</li> </ul>

## 8. DEMARCHE SOCIALE ET FORMATION CONTINUE

Interdits	Obligations	Recommandés
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travail des mineurs en dessous de 16 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assurer d'une rémunération Juste et équitable aux travailleurs permanents et saisonniers. (Salaire décent égal ou supérieur au SMAG).</li> <li>▪ Développer les connaissances et renforcer les compétences techniques des travailleurs/agriculteurs.</li> <li>▪ Développer les connaissances et renforcer les compétences techniques des producteurs</li> <li>▪ Implication dans les activités liées au SPG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir une égalité de rémunération et d'opportunités sans considération de genre, du sexe, couleur ou de confession religieuse.</li> <li>▪ Implication active du producteur dans les activités agricoles de la ferme</li> <li>▪ Mesures de protection des travailleurs</li> </ul>